



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mis à jour le 16/11/2022

Notice autres infractions

VOTRE PERMIS DE CONDUIRE A ÉTÉ SUSPENDU SUITE À UN **EXCÈS DE VITESSE OU À UN USAGE DU TÉLÉPHONE** **OU À UN REFUS D'OBTEMPERER**

Vous ne pouvez récupérer vos droits à conduire que si vous vous soumettez à un contrôle médical effectué auprès d'un médecin agréé par la préfecture.

Veillez à bien respecter les délais

Au plus tôt 2 mois avant la fin de la suspension.

Attention : Le fait de refuser de se soumettre à l'obligation de restituer son permis de conduire est un délit puni de deux ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende - article L.223-5-III du code de la route.

1) Réaliser les examens médicaux obligatoires requis

- Si vous avez fait l'objet d'une suspension **d'au moins 6 mois**, vous devez **au préalable** obtenir les résultats de tests psychotechniques (**ces tests sont valables 6 mois**).

La liste des organismes habilités à pratiquer ces tests est consultable sur le site internet de la préfecture www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (rubrique « Permis de conduire » / « Formulaires administratifs et organismes agréés »).

Ces examens obligatoires ne donnent lieu à aucun remboursement et ne sont pas pris en charge par la Sécurité Sociale.

2) Prendre RDV auprès d'un médecin agréé par le Préfet

- **Liste des médecins agréés** par le Préfet disponible sur le site internet de la préfecture : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (rubrique « Permis de conduire » / « Formulaires administratifs et organismes agréés »)
- Télécharger dans la même rubrique que ci-dessus le formulaire **CERFA 14880*02** « permis de conduire – avis médical », le compléter et le signer
- **Attention** : le médecin choisi ne doit pas être votre médecin traitant.

3) Préparer votre dossier :

- **CERFA 14880*02** « permis de conduire-avis médical » complété,
- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour),
- Les résultats des tests psychotechniques (si vous avez eu une suspension **d'au moins 6 mois**),
- **La copie de votre arrêté de suspension**,
- **36 euros** en espèces ou chèque (cette visite médicale n'est pas prise en charge par la Sécurité Sociale).

TSVP

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 – 54 038 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 83 34 26 26 – Télécopie 03 83 30 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine – 54 000 NANCY

Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

4) Après la visite médicale

Dès lors que votre **suspension est terminée** et que votre solde de points est positif, vous devez demander l'édition d'un nouveau permis de conduire en ligne à partir de la téléprocédure accessible sur le site de l'**Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)** : [HTTPS//ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)

1) Cliquer sur "mon espace"

2) Créer un compte :

- soit par identifiant ANTS. Vous recevrez par messagerie un mail identifiant avec un lien à cliquer pour la création d'un mot de passe de votre choix.

- soit par FranceConnect si vous disposez d'un compte : [Impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), [Ameli.fr](https://ameli.fr), La Poste. Vous saisissez votre identifiant et mot de passe pour le compte sélectionné. Vous êtes désormais reconnu par le service en ligne.



Utiliser **FranceConnect** pour accéder directement au site de l'ANTS.



3) Ensuite, sur le pavé MON ESPACE CONDUCTEUR, choisir « **commencer la demande** » et sélectionner le motif « **demande à la suite d'une suspension** ».

Attention : n'oubliez pas de numériser dans les pièces jointes, l'avis médical, la copie de votre arrêté de suspension, une pièce d'identité originale et un justificatif de domicile de moins de 6 mois ainsi qu'une photographie non scannée ou photo numérique.

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 – 54 038 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 83 34 26 26 – Télécopie 03 83 30 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine – 54 000 NANCY
Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44